

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-12-147-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES - LOCATION DE VÉHICULES LONGUE DURÉE POUR LA VILLE DE TARNOS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AVENANT N°1 AU LOT 1

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 22 décembre 2023
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

22/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-et-un décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration	à M. MABILLET
M. SAUBIETTE	procuration	à M. PERRET
Mme TROISVALLETS	procuration	à Mme NOGARO
M. FLEURENTDIDIER	procuration	à Mme BAULON
Mme LE GALL	procuration	à Mme DUPRE
M. HERVELIN	procuration	à Mme SAINT-AUBIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33

Par délibérations du 3 juin 2021, le Conseil Municipal a lancé un marché pour la location de véhicules sans chauffeur, constituant un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos (CCAS).

La société DIAC LOCATION, en groupement avec la société BASKOTO, est l'actuel titulaire du lot n°1 de ce marché, concernant la location longue durée de 5 véhicules de tourisme et d'1 ludospace pour le CCAS.



3 de ces 5 véhicules de tourisme ont d'ores et déjà été réceptionnés par le CCAS. Il s'avère que le titulaire n'est plus en mesure de fournir les 2 véhicules de tourisme restants ainsi que le ludospace dans les conditions tarifaires du marché et souhaite se désister de ses obligations.

L'acheteur public, au vu de la proposition faite par le titulaire, qui est supérieure à la limite de 50 % d'augmentation maximum fixée par le Code de la Commande Publique pour 2 véhicules de tourisme, au vu de la forte augmentation de prix de location pour le ludospace et au vu de la solution trouvée par les services du CCAS, ne s'oppose pas à ce désistement.

Il est proposé d'accepter sans pénalités le désistement de DIAC LOCATION/BASKOTO via un avenant au contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-6 et L2121-29

Vu la délibération 2021-06-072-DR/CP du 3 juin 2021 portant sur la constitution et l'adhésion au groupement de commandes entre la Ville de Tarnos et le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur et la délibération 2021-06-073-DR/CP du 3 juin 2021 engageant la procédure pour la passation d'un marché de location de véhicules sans chauffeur,

Vu la nécessité de mettre à jour les dispositions liant l'acheteur public et le titulaire du lot

DÉLIBÈRE

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 1 concernant les modifications au contrat ci annexé,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 du lot 1 au contrat.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr